



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 86515

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la protection des personnes âgées contre le virus du chikungunya. En effet, il souhaiterait qu'à l'instar du vaccin contre la grippe qui est proposé gratuitement aux personnes de plus de soixante-cinq ans, des répulsifs contre le moustique en cause aujourd'hui, soient offerts à toutes les personnes âgées de la Réunion. En conséquence, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement peut envisager de répondre très rapidement à cette demande.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur l'ampleur du problème de l'épidémie de chikungunya sévissant actuellement à la Réunion et, en particulier, sur les actions qu'il conduit pour enrayer la propagation du virus. L'État est pleinement conscient de l'importance de la maladie du chikungunya. C'est pourquoi il s'est engagé sans délai pour limiter la diffusion du virus en développant la lutte contre les moustiques, en permettant à la population de se protéger contre les piqûres de moustique et en favorisant les recherches sur les possibilités vaccinales. Il a continuellement renforcé les moyens de lutte antivectorielle qui ont été mobilisés dès avril 2005. Décuplés dans le plan global de lutte contre le chikungunya lancé par le Gouvernement le 8 février dernier, ces moyens atteignent à ce jour 3 600 hommes qui interviennent systématiquement dans les 200 000 foyers concernés de l'île pour supprimer les gîtes larvaires et traiter les moustiques et leurs larves. Le Gouvernement a organisé la distribution gratuite de répulsifs à toutes les personnes fragiles face à la maladie, notamment les personnes âgées. 300 000 doses de produit répulsif ou de protection contre les moustiques ont ainsi été acheminées à la Réunion. Ces produits sont mis à la disposition des services sociaux du conseil général et des communes, afin d'être distribués gratuitement. Le Gouvernement a également mobilisé la recherche publique contre le chikungunya. 9 MEUR sont consacrés aux actions de recherche sur le chikungunya pour mieux connaître le virus, la maladie mais aussi identifier les stratégies vaccinales. Les mêmes mesures sont également mises en oeuvre à Mayotte où la maladie s'est déclarée début janvier 2006. Enfin, le ministre de la santé a annoncé le 17 mars 2006 un plan visant à lutter contre la dissémination du chikungunya en métropole et dans les autres départements d'outre-mer. Privilégiant la surveillance épidémiologique et entomologique, ce plan prévoit également des mesures d'information des populations et des professionnels de santé et la mise en oeuvre de mesures de lutte antivectorielle ciblées.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86515

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1768

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4282